



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent : 1
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D11 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE ET DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE RAUZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 1968 portant création du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de Fonctionnement du Collège de Rauzan ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de Fonctionnement du Collège de Rauzan ;

Considérant que la collectivité adhérente au Syndicat doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Syndicat auquel elle appartient ;

Vu la candidature de M. Christophe QUEBEC pour le délégué titulaire,

Vu les candidatures de M. Philippe GUERRIER et de Mme Erika VASQUEZ pour le délégué suppléant,

Vu les résultats suivants :

M. Christophe QUEBEC	12 voix
M. Philippe GUERRIER	12 voix
Mme Erika VASQUEZ	2 voix

Sont désignés comme représentants de la collectivité au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de Fonctionnement du Collège de Rauzan :

M. Christophe QUEBEC en tant que délégué titulaire

M. Philippe GUERRIER en tant que délégué suppléant

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

